



CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 17 décembre 2020

Préavis municipal 60/20 : Budget 2021

Le Conseil communal a décidé par 43 oui, 0 non et 1 abstention:

1. D'adopter le budget communal 2021, tel qu'amendé.

Amendement CoFin N°2 : Augmentation de revenus de CHF 3'930.- soit de porter le compte N° 350.4809 à CHF 117'430.- (au lieu de 113'520.-)

Amendement municipal N°1 : Diminution des charges de CHF 2'500.- soit de porter le compte N°140.3170 à CHF 2'500.- (au lieu de CHF 5'000.-)

Amendement municipal N°2 : Diminution des charges de CHF 17'000.- soit de porter le compte N°151.3529 à CHF 24'500.- (au lieu de CHF 41'500.-)

Amendement municipal N°4 : Augmentation des charges de CHF 11'120.- soit de porter le compte N°180.3517 à CHF 119'370.- (au lieu de CHF 108'250.-)

Amendement municipal N°7 :

- Augmentation des charges de CHF 37'000.-, soit de créer le compte N° 230.3909 à CHF 37'000.- (au lieu de 0.-)
- Augmentation de revenus de CHF 37'000.-, soit de créer le compte N° 230.4801 à CHF 37'000.- (au lieu de 0.-)
- Augmentation de revenus de CHF 37'000.-, soit de créer le compte N° 450.4909 à CHF 37'000.- (au lieu de 0.-)

Amendement municipal N°8 : Augmentation des charges de CHF 15'000.- soit de porter le compte N°352.3133 à CHF 25'000.- (au lieu de CHF 10'000.-)

Amendement municipal N°10 : Diminution des charges de CHF 2'500.- soit de porter le compte N°470.3170 à CHF 2'500.- (au lieu de CHF 5'000.-)

Amendement municipal N°11 : Diminution des charges de CHF 5'300.- soit de porter le compte N°510.3664 à CHF 12'000.- (au lieu de CHF 17'300.-)




Amendement M. Peter Dorenbos :

- Diminution des charges de CHF 564'000.- soit de porter le compte N°352.3311 à CHF 141'000.- (au lieu de CHF 705'000.-)

- Diminution des charges de CHF 248'000.- soit de porter le compte N°352.3312 à CHF 62'000.- (au lieu de CHF 310'000.-)
- Diminution des charges de CHF 395'332.- soit de porter le compte N°352.3313 à CHF 98'833.- (au lieu de CHF 494'165.-)
- Diminution des charges de CHF 1'233'336.- soit de porter le compte N°352.3314 à CHF 308'334.- (au lieu de CHF 1'541'670.-)
- Diminution de revenus de CHF 2'440'668.- soit de porter le compte N°352.4808 à CHF 610'167.- (au lieu de CHF 3'050'835.-)

Prangins, le 17 décembre 2020

Extrait conforme, le certifiant

Daniel Bujard		Jérôme Seydoux
		
Président		Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 21 décembre au 31 décembre 2020

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »